



P 1288

ID 4348

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Sébastien MULLER

Luxembourg, le 18 novembre 2019

Objet : Votre pétition 1288 – Manger des produits biologiques dans les crèches et les écoles

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse
L-2926 Luxembourg

Luxembourg, le 18 novembre 2019

Objet : Pétition 1288 – Manger des produits biologiques dans les crèches et les écoles

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 13 novembre 2019, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1288

Intitulé de la pétition:

Manger des produits biologiques dans les crèches et les écoles

But de la pétition:

Nourrir les enfants dans les crèches et les écoles avec des fruits et légumes biologiques et de proximité.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Les enfants méritent de recevoir ce qu'il y a de meilleur. Il faut leur donner toutes les chances pour réussir et tout commence avec l'alimentation. Quoi de mieux que de leur donner des produits de la meilleure qualité possible dans leur version la plus naturelle, se tourner vers le bio ne doit plus se poser. Les fruits et légumes conventionnels contiennent des résidus chimiques qui empoisonnent l'alimentation. Les pesticides, fongicides, insecticides, herbicides, désherbants chimiques entre autres sont dangereux pour la santé. Certains végétaux affichent des taux de résidus de pesticides largement supérieurs aux normes, c'est un vrai risque pour la santé. Les fruits les plus impactés sont la pomme avec environ 35 traitements aux pesticides, la fraise reçoit de nombreux traitements également, sans parler, des épinards, nectarine, pêche, poire, cerise, raisin, céleri, tomate, pommes de terre, poivrons, concombre, herbes fraîches... Les conséquences sur l'utilisation des pesticides est désastreuse tant pour les êtres humains que pour les sols et l'air. Ils peuvent avoir des effets indésirables sur la santé, parmi lesquels des cancers, sur la procréation, sur les systèmes immunitaires ou nerveux et maladies neurodégénératives. Il est urgent et plus que nécessaire de donner des produits de qualité à nos enfants, en prenant du bio et de préférence local. Il est souhaitable de donner aux enfants, des plus petits aux plus grands, une alimentation bio et équilibrée avec des produits de très bonne qualité. Il faut espérer que ce message ouvrira les yeux des parents et qu'il faut agir rapidement.

Dépôt: le 16.05.2019 à 10:07

Pétitionnaire: Sébastien Muller